

## PROCES-VERBAL

### Groupe de Discussion Bulot du CC EOS

#### Réunion virtuelle via Zoom

23 juin 2021

14h30 – 16h00 CET

#### 1. Accueil et présentations

Le vice-président (Dimitri Rogoff) a souhaité la bienvenue à tous les participants de la réunion. L'ordre du jour a été adopté tel que rédigé. Avant la réunion, des excuses ont été reçues de la part de Pascal Coquet et Lucile Aumont.

Les points d'action découlant de la dernière réunion (14 avril 2021) sont les suivants :

1. Le Secrétariat mettra à jour le projet de TdR et le transmettra aux membres. Tous les commentaires et suggestions des membres devront être envoyés pour examen avant que les TdR ne soient soumis pour approbation au ComEx.

Termes de Référence approuvés via procédure électronique par le ComEx le 13/05.

2. Le Secrétariat préparera un modèle de collecte de données qui sera approuvé par les membres du GD.

La version finale du modèle a été envoyée aux membres du groupe le 24 mai.

3. Le Secrétariat organisera une présentation sur la pêche aux bulots certifiée MSC en France pour la prochaine réunion (demander à Normandie Fraicheur Mer de participer à cette présentation).

Normandie Fraicheur Mer n'était pas disponible pour cette réunion, leur présentation sera organisée pour la prochaine réunion.

4. Le Secrétariat organisera une présentation du projet de recherche par le Comité des Pêches des Hauts de France pour la prochaine réunion (demander au SMEL de participer à cette présentation).

Fait - voir paragraphe 2

5. Le secrétariat lancera un doodle pour fixer la date de la prochaine réunion.

Fait

#### 2. Présentation par Laurence Hegron des projets terminés et en cours concernant le bulot dans la Manche (SMEL)

**Laurence Hegron :** Je suis très heureuse de vous présenter une synthèse des travaux réalisés depuis l'an 2000 par le SMEL concernant le bulot, toujours en étroite collaboration avec des organismes tels que le CRPMEM Normandie et Normandie Fraicheur Mer.

Le SMEL est un organisme de recherche et développement basé en Normandie, visant à promouvoir les activités économiques sur les ressources marines vivantes, en particulier la pêche et la mariculture.

Le SMEL assure le suivi des ressources en bulots depuis 2002. Le contexte de cette recherche est caractérisé par quelques enjeux :

- Une grande quantité de bulots en dessous de la taille réglementaire sont présents sur le marché
- Les conséquences du changement climatique sur cette espèce d'eau froide
- Une activité économique importante mais un stock dont les données sont limitées

Les recherches menées ont suivi plusieurs pistes : la problématique du tri à bord, le fait d'acquérir des connaissances sur les espèces (croissance, reproduction) ainsi que sur les conséquences du changement climatique sur la ponte, la saisie de données sur les captures (observations à bord et activités de pêche) en Normandie. Ce travail a également contribué à l'attribution de l'Ecolabel MSC au bulot de la baie de Granville en 2017.

Pour ce qui concerne le tri des bulots, en 2002, 2006 et 2009 nous nous sommes intéressés au matériel embarqué : en 2002, le matériel principal utilisé était le tamis manuel, mais celui-ci a ensuite été remplacé par un cylindre rotatif permettant un tri mécanique des bulots. De même, nous avons constaté une progression également sur l'espacement des grilles, passant d'une majorité de grilles de 19mm en 2002 à 90% de grilles de 21mm en 2009, ce qui reflète également la situation actuelle.

En 2002/2003, entre 5 et 35% en poids des captures débarquées avaient une taille inférieure à la taille réglementaire. Nous avons donc analysé la situation et constaté que si la taille réglementaire des bulots se réfère à la hauteur de l'animal, le tri se faisait sur la longueur. Nous avons effectué de nombreuses mesures pour essayer de comprendre la proportion existant entre la longueur et la hauteur de l'espèce et nous avons déterminé qu'un bulot de taille réglementaire mesurait 45 mm de haut et 20,3 mm de long. Afin de garantir le respect de la taille réglementaire, une grille de 22 mm a été généralisée à tous les navires en 2009.

Les programmes BULOCLIM et BESTCLIM (2013-2015) ont porté sur la biologie de l'espèce, en tenant compte également du changement climatique. Le bulot est une espèce très répandue dans les eaux tempérées et froides des mers du Nord. Le Golfe Breton Normand constitue la limite sud de sa répartition géographique dans le cadre d'une activité économique. Ces éléments font du bulot une espèce vulnérable face au changement climatique, à la reproduction, à la ponte et au recrutement.

Nous nous sommes d'abord intéressés à leur croissance et avons examiné le vieillissement des bulots notamment à travers les statolithes. Les résultats de cette recherche ont indiqué qu'un bulot de 45 mm est âgé d'environ 2 ans. Nous avons ensuite travaillé sur la reproduction et la maturité sexuelle. Pour cela, nous en avons profité pour comparer les bulots de la péninsule de Contentin à des bulots provenant de différentes zones géographiques (Shetlands, Irlande et Oléron, une zone plus méridionale en France). Les résultats ont montré que dans les eaux plus froides, la taille à la maturité sexuelle était plus grande que dans les eaux plus chaudes. En Normandie (Contentin), près de 20% des bulots examinés avaient une taille à la maturité sexuelle comprise entre 45mm et 48mm.

Nous avons également observé la structure des populations dans ces quatre zones différentes. Il est clair que les bulots des Shetlands sont beaucoup plus gros (90mm) que ceux d'Oléron (50mm).

Nous avons ensuite étudié les effets du climat sur les sites de reproduction des mâles, en examinant différents scénarios (température similaire à celle dans le Contentin, à plus ou moins 3 degrés). Les

résultats ont montré des cycles de production de spermatozoïdes perturbés dans le scénario le plus chaud. Nous avons également examiné l'effet du climat sur la ponte des œufs et nous avons constaté qu'il y a plus de 3 fois plus de ponte avec un climat froid par rapport à un climat chaud. Il est également important de prendre en compte que plus la femelle est grande, plus la ponte est importante, et plus la capsule avec l'œuf est épaisse. Parallèlement, on a constaté que le développement de l'embryon était plus difficile avec des températures plus chaudes.

Grâce aux projets ESHANO, MECANOR et COGECO, nous avons suivi le stock et l'activité de pêche.

La Normandie est la première région de production de bulots en France et en Europe avec plus de 10 000 tonnes/an et un chiffre d'affaires de plus de 20 millions d'euros. Cependant, les données sur le stock de bulots sont trop limitées pour permettre une évaluation scientifique, qui serait pourtant nécessaire afin de rendre des avis de gestion visant à atteindre des taux de capture durables.

ESHANO :

- Plus de 50 campagnes sur 7 ans de suivi, dont 12 sur le projet ESHANO
- Analyse des captures par unité d'effort. Davantage de données pour la Manche occidentale que pour la Manche orientale : dans les deux cas, une CPUE plus élevée pour les bulots de plus de 45 mm
- Analyse de la fréquence et de la structure des tailles, qui sont très différentes entre la Manche occidentale et la Manche orientale. Cette dernière représente une pêche plus récente, dans laquelle nous avons trouvé une quantité importante de jeunes classes de taille, tandis que dans la première, nous avons des bulots plus grands, même s'ils sont en petit nombre.
- Suivi de l'effort de pêche par auto-échantillonnage en mer auprès de pêcheurs volontaires. Les résultats montrent une rupture dans la performance de la pêche qui se produit toujours en été, lorsque la température de l'eau devient plus chaude.
- D'après la grande quantité de données recueillies, nous avons identifié une série de points de référence d'alerte et de danger en relation avec la CPUE.

Méthode	Niveau des seuils	En kg pour 100 casiers	
Normandie	Equivalent RMD	160	2*DPUE <u>lim</u>
	Seuil Alerte ou DPUE trigger	108	1.35* DPUE <u>lim</u>
	Seuil danger ou DPUE Lim	80	= DPUE <u>lim</u>

MECANOR (2020-2023) :

- Objectif : améliorer la gestion des métiers à casiers et à pièges en Normandie et dans le Nord de la France.
- Projet porté par le Comité Régional des Pêches des Hauts de France. Partenaires : CRPM Normandie, Ifremer, SMEL et Université de Caen.
- Problématique : la baisse des rendements de la sole a conduit certains fileyeurs des Hauts de France à se tourner vers les métiers à casiers et à pièges.
- En l'absence d'une évaluation des stocks de bulots et de grands crustacés, le projet vise à réaliser un diagnostic des pêches aux casiers en Manche orientale et en Mer du Nord (Bulots et grands crustacés)
- Financé par le FEAMP

- Méthode :
  - Bibliographie et description de la pêche pour définir la stratégie d'acquisition des données
  - Réalisation de campagnes d'observation en mer pour recueillir des indicateurs : captures par unité d'effort, profil de taille, maturité...
  - Développement de Pêchéo, un outil en ligne pour le rapport et l'analyse de la pêche
  - Évaluation des stocks de bulots à l'aide de modèles adaptés aux spécificités des métiers de casiers et de pièges et des stocks à données limitées.

#### COGECO (2021 2022)

- Objectif : mettre en place une gestion efficace et réfléchie pour deux espèces de la baie de Granville (bulot et coquille Saint-Jacques).
- Projet mené par la SMEL. Partenaire : CRPMEM Normandie
- Fournir des indicateurs communs de l'état des stocks de bulots et de coquilles Saint-Jacques dans le Golfe normand-breton.
- Suivre les flottes et l'activité de pêche
- Mieux accompagner les professionnels dans la gestion durable de la pêche et adapter l'effort de pêche à l'état des ressources.
- Financé par le FEAMP
- Méthode :
  - Lancement d'une enquête annuelle avec des navires spécifiquement affrétés
  - Stations référencées et pérennes (Carteret, Granville, Pirou)
  - Période identique chaque année (mars / avril)
  - 4 jours de pêche et 5 lignes de 8 pièges par site
  - Harmonisation avec la campagne de prospection réalisée par Jersey en mars

En 2017, le Marine Stewardship Council a décerné à la pêche aux bulots de la baie de Granville son écolabel, qui garantit que la pêche est durable si elle répond à 3 grandes règles de base :

- Règle n°1 : Durabilité de la ressource et de l'activité de pêche ;
- Règle n°2 : Protection du milieu marin ;
- Règle n°3 : Gestion efficace de la pêche.

Il permet également de valoriser les pratiques de pêche et la profession auprès du grand public.

Dans le cadre de cet écolabel, la pêche est contrôlée chaque année et réévaluée tous les 5 ans. Le SMEL fournit au CRPMEM Normandie des objectifs de données scientifiques et techniques concernant le suivi de la pêche.

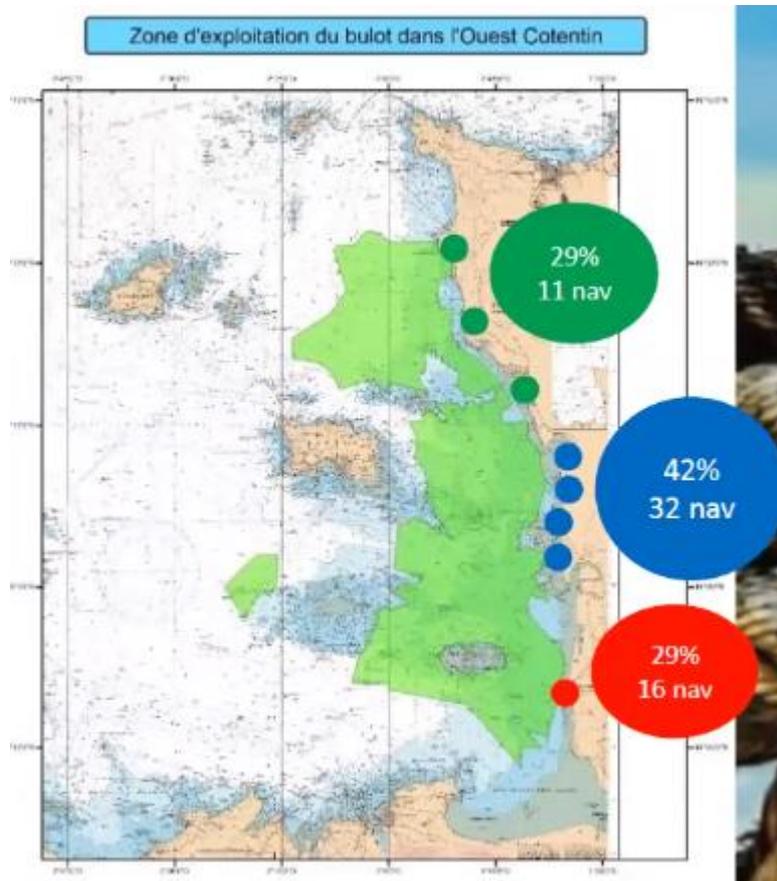
Le cadre de gestion de la pêche au bulot est constitué de la manière suivante : le Comité Bulot au sein du CRPMEM Normandie propose des mesures au Conseil du CRPMEM Normandie, qui délibère et prend des décisions quant à ces mesures. Les mesures sont ensuite présentées à l'Autorité Nationale (DIRM) qui peut à son tour décider de les rendre obligatoires. L'une des toutes dernières mesures concernant le bulot, adoptée sur proposition du Comité Bulot, prévoit une baisse de 10% du quota quotidien.

- **Questions et réponses**

**Manu Kelberine** : Serait-il possible de montrer à l'écran la zone dont il est question lorsque nous faisons référence aux stocks de bulots dans la Manche occidentale ?



**Laurence :** La zone en vert est la zone de récolte des bulots. La zone d'habitat, qui n'est pas représentée sur la carte ci-dessous, est beaucoup plus grande que la zone de récolte.



**Manu :** Si j'ai bien compris, plus l'eau est froide, meilleure est la ponte, mais en même temps le recrutement doit respecter une plage de température précise, c'est bien cela ?

**Laurence :** Oui, c'est ce que nous avons découvert grâce à des recherches sur des plateformes techniques, mais il peut être compliqué de reproduire un environnement naturel de manière exacte. Cependant, nous avons également pris en compte une étude similaire au Royaume-Uni qui a donné des résultats très comparables.

**Anais Mourtada :** Ma question concerne les seuils de référence d'alerte et de danger. Ces seuils sont-ils spécifiques à l'étude qui a été réalisée ?

**Laurence :** Dans le cadre du projet BESTCLIM, qui s'intéressait à la biologie du bulot en fonction du climat, nous avons également suivi l'activité de pêche et recueilli des données socio-économiques, pour comprendre la durabilité de l'activité dans des scénarios impliquant des eaux plus chaudes. Pour ce qui est des seuils, nous avons travaillé avec l'Ifremer, qui a commencé à étudier certains modèles pour les adapter à la pêche au bulot. Nous avons testé nos données avec un de ces modèles pour obtenir le profil annuel des débarquements. Il y avait un intervalle de confiance à calculer. Nous avons un maximum et un minimum autour de l'année où les débarquements étaient les plus faibles, c'est-à-dire 2019, et c'est ainsi que nous avons obtenu nos seuils. Nous avons également discuté de ces résultats avec les pêcheurs du Comité Bulot. Ce sont bien sûr des tendances qui doivent être confirmées et nous espérons que le projet MECANOR permettra d'affiner tout ce travail.

**Vice-président :** Merci beaucoup Laurence pour cette présentation qui couvre tous les défis auxquels nous allons être confrontés. Tout d'abord, le bulot va être l'une des premières espèces touchées par le changement climatique. Nous constatons également que de nombreux pêcheurs réorientent leur activité sur cette pêche, non seulement dans les Hauts de France mais aussi en Normandie, ce qui est un point que nous devons également prendre en compte. Laurence a ensuite évoqué la sélectivité, qui est en pratique très compliquée à mettre en œuvre avec succès et sur laquelle il faut encore travailler. La valorisation de la ressource bulot est également très importante, et à cet égard je pense que nous devrions essayer d'organiser à nouveau une présentation de Normandie Fraicheur Mer sur l'écolabel. Nous pourrions également envisager la certification IGP, qui pourrait être un outil important afin de valoriser à la fois notre activité de pêche et le produit lui-même. Enfin, une question qui n'a pas été abordée aujourd'hui et qui concerne la ressource bulot, est la cohabitation, puisque les exploitants de la pêche doivent partager les zones de pêche. Je pense que cela est plus compliqué dans la Manche Est, car il existe de nombreuses flottes, avec des navires de différents pays et de différentes dimensions, qui ciblent plusieurs types de pêche.

### 3. Mises à jour du questionnaire

Anais Mourtada est en train de recueillir toutes les informations des différentes régions de France.

**ACTION :** Anais enverra le questionnaire au Secrétariat lorsque les données seront complètes.

### 4. Questions diverses

**Vice-président :** En ce qui concerne les autres EM qui pourraient être impliqués, nous partageons actuellement la pêche dans la Manche orientale avec le Royaume-Uni. Il est également vrai que les flottes belges et néerlandaises pourraient s'intéresser à la ressource bulot à l'avenir. Par conséquent, il nous faut mettre en place un cadre. Pour ce qui est de la cohabitation, nous avons tenu dans le passé des réunions pour la Manche centrale, qui ont réuni tous les pêcheurs intéressés afin d'aborder la question, en se concentrant notamment sur la Manche occidentale. Cependant, certains avaient également mentionné que la Manche orientale aurait dû être intégrée aux discussions, notamment en ce qui concerne le bulot. Malheureusement, nous n'avons pas pu organiser cette réunion à cause du covid et du Brexit. Il serait bon de relancer cette réunion pour discuter de la cohabitation, qui selon moi est un enjeu pour les pêcheurs européens et britanniques.

**Mathieu Vimard :** En effet, nous avons convenu de discuter des problèmes de cohabitation dans la Manche orientale lors de la réunion sur la Manche centrale l'année dernière déjà, mais le covid a un peu ralenti le processus.

**Secrétariat :** Pensez-vous que le CC EOS devrait avoir un rôle dans ce domaine ? Si oui, quel rôle ?

**Mathieu :** Je pense que la cohabitation est davantage un problème pour les pêcheurs. Ce groupe devrait plutôt se concentrer sur les mesures techniques comme nous l'avons déjà mentionné, par exemple proposer un quota de licences pour la Manche orientale ou une taille maximale pour les navires, ce dont nous pourrions discuter plus en détail lorsque nous connaîtrons les informations obtenues grâce au questionnaire.

**Manu :** Historiquement, la réunion pour la Manche centrale a été instaurée pour traiter les problèmes de cohabitation entre les chalutiers et les caseyeurs, ce qui n'est pas nécessairement un problème pour le CC. Je pense que les mesures évoquées par Mathieu sont spécifiques à la Manche

orientale. Je pense que pour la Manche occidentale, nous sommes davantage dans une perspective de mesures de type gentlemen agreement que de quota de licences.

**Vice-président :** En effet Manu, il convient de maintenir ces deux zones séparées car leurs enjeux sont très spécifiques. Je pense que le CC EOS pourrait assister aux réunions de la Manche centrale en tant qu'observateur, mais il ne s'agit que d'accords entre professionnels.

**Secrétariat :** Peut-être serait-il utile de demander à nos collègues britanniques de faire une présentation sur leur pêche lors de la prochaine réunion du Groupe de Discussion ?

**Mathieu :** Je voulais également soulever une autre question pour Bill, qui est liée aux parcs éoliens en mer. Il n'y a qu'un seul parc éolien en fonctionnement dans la Manche, au sud de Brighton. Nous pouvons constater que la flotte de Brighton opère fréquemment dans la partie centrale de la Manche, près de la frontière avec l'UE, et je me demande si la mise en œuvre de ce parc éolien a déplacé ces navires côtiers plus au large ?

**Bill Brock :** Il y a effectivement eu des répercussions suite à la mise en place du parc éolien. La zone est désormais une zone interdite, car il existe un risque d'accrochage des engins sur le fond marin après l'installation du parc éolien. De la même manière que vous voyez la flotte britannique près de la ligne médiane, nous voyons aussi les navires de l'UE dans nos lignes de 12 à 6 milles, là où ils avaient l'habitude de pêcher historiquement, et ils sont aussi impactés par le parc éolien. Le parc éolien a donc causé un gros problème et nous avons eu beaucoup de mal à nous entendre avec les promoteurs. J'espère que vous connaîtrez une situation différente en France. En ce qui concerne la demande visant à fournir des informations sur notre pêche, je ferai un rapport au Groupe de Travail Bulot et je vous le ferai savoir.

**ACTION :** Le Secrétariat partagera le modèle de questionnaire avec les observateurs du Royaume-Uni en vue de permettre la collecte de données relative au contexte britannique également.

**ACTION :** Le Secrétariat contactera les observateurs du Royaume-Uni pour organiser une présentation afin de mieux connaître la pêche du bulot au Royaume-Uni (mesures en place, aspects du marché, etc.).

**Mathieu :** Est-ce que les pêcheurs subissent des réductions de la disponibilité des ressources de pêche dans la zone autour des parcs éoliens ? Ou les conséquences sont-elles limitées à la zone du parc ?

**Bill :** En effet, les parcs éoliens créent un effet électromagnétique autour des câbles, mais le bruit et les vibrations affectent aussi certainement les poissons. Le parc éolien bloque également la voie de migration de certaines espèces. Nous avons certainement noté un changement de comportement depuis l'installation du parc éolien.

## 5. Prochaines étapes et planification

Les membres ont convenu que la prochaine réunion sera organisée en septembre, car les prochains mois seront très chargés pour tout le monde. En outre, cela permettra de disposer de plus de temps pour recueillir les informations pertinentes pour le questionnaire. Les résultats du questionnaire devraient éventuellement être présentés lors de cette réunion en septembre.

**ACTION :** Le Secrétariat organisera une présentation de Normandie Fraicheur Mer sur l'écolabel MSC lors de la prochaine réunion du Groupe de Discussion.



## 6. Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Anais enverra le questionnaire au Secrétariat lorsque les données seront complètes.
2	Le Secrétariat partagera le modèle de questionnaire avec les observateurs du Royaume-Uni en vue de permettre la collecte de données relative au contexte britannique également.
3	Le Secrétariat organisera une présentation de Normandie Fraicheur Mer sur l'écolabel MSC lors de la prochaine réunion du Groupe de Discussion.
4	Le Secrétariat contactera les observateurs du Royaume-Uni pour organiser une présentation afin de mieux connaître la pêche du bulot au Royaume-Uni (mesures en place, aspects du marché, etc.).

### Participants

Anais Roussel	CRPMEM Hauts-de-France
Delphine Roncin	From Nord
Anais Mourtada	CNPMEM
Manu Kelberine	Pêcheurs de Bretagne
Mathieu Vimard	Organisation des pêcheurs Normands
Dominique Thomas	OPCMEMMN
Dimitri Rogoff (vice-président)	CRPMEM de Normandie
Cécile Beaudéan	CRPMEM de Normandie
Bill Brock (observateur)	Leach Fishing Enterprises
Julien Dubreuil (observateur)	CRPMEM de Bretagne
Lionel Bottin (observateur)	CDPMEM 14